Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-12_01_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 29 janvier 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, MICHELET Guy, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, PANDOLFO Chantal, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, COLLIN Yannick, MEUNIER Myriam, , LAGOUTTE Jean-Yves, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), SEGUR Aude (pouvoir à LUTZ Hélène), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : BEZELY Olivier, BOUE Jean-François

Secrétaire de séance : GALLO-BELLEIN Dominique

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 12-01-2026-CM : Subvention aux associations pour 2026

Les demandes de subventions des associations pour l'année 2026 ont été examinées par :

-la commission culture en date du 17 novembre 2025 ;

-la commission social-solidarités du 4 novembre 2025 ;

-la commission vie associative du 20 novembre 2025 ;

-la commission enfance jeunesse du 27 novembre 2025 ;

-la commission finances et vie associative du 23 janvier 2025

Le montant total des subventions aux associations est de 164 855€. Il est proposé de réserver une enveloppe supplémentaire de 5 145€ pour traiter les demandes exceptionnelles qui pourraient arriver en cours d'année.

L'évolution majeure par rapport à 2025 concerne l'attribution de 28 000€ (+4000€ versé en 2025) pour l'association « Fête maritime Binic », conformément à la délibération n° 13-05-2025-CM du 02 juillet 2025.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-12_01_2026_CM-DE

Il est précisé que les subventions à attribuer aux associations jeunesse seront examinées ultérieurement.

Le budget primitif 2026 prévoit une reconduction des montants alloués en 2025.

Vu les demandes de subvention déposées par les associations

Vu les avis des commissions municipales

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour (LARUPT Erwann et BARBIER-CUEIL Guillaume ne prenant pas part au vote).

ATTRIBUE les subventions pour l'année 2026 telles qu'annexées à la présente délibération

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes avec les associations

Le Maire

Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor

PJ N°5 : Subventions 2026